

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **13/06/16**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - Représentants des parents: Mme Badaud (CP), Mme Bellanger et Mme Palazzoni (CP/CE1), Mme Marqué et M. Caron (CE1), Mme Arnaldi (CE2), Mme Deville (CE1/2), Mme Deronne (CM1), Mme Soli (CM1/2), M. Mangin (CM2), Mme Dupiol, Mme Castellino et Mme Frugier (bureau de l'APE).
 - Enseignants: Mme Ménard (CP), Me Marengo (CP/CE1), Me Salicis (CE1), M. Bridoux (CE1/2, directeur), M. Chaput (CM1/2), Me Léouffre (CM2), Mme Roche (Enseignante Regad), Mme Calatayud (remplaçante CM1), Mme Retaggi (future enseignante en CE1/CE2)
 - Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), M. Xavier Facchinetti (référént périscolaire Moulin neuf),
 - Yves Ferey, délégué départemental de l'Éducation nationale, est excusé.

ORDRE DU JOUR:

- perspectives sur la prochaine rentrée
- Mesures préparatoires à la mise en sécurité de l'école

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- structure et effectifs de la prochaine année
- kermesse, cantine et sortie de 15h30.

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: *(joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)*

Approbation du compte-rendu du conseil d'école précédent.

Le compte-rendu du conseil d'école précédent est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.

1/ Perspectives sur l'année scolaire prochaine:

Une dizaine d'élèves supplémentaires, encore une fois cette année, on dépassera les 210 élèves dans la structure l'an prochain. Néanmoins nous restons dans la moyenne avec 26,6 élèves par classe et à peu près 45 familles en dérogation extérieure dans l'école. Plusieurs nouvelles demandes ont été refusées car si nous sommes situés dans la moyenne départementale basse en terme d'effectifs, les locaux de l'école ne permettent pas de recevoir beaucoup plus d'élèves: les classes sont petites tout comme les autres lieux (cour de récréation, et espace de restauration) et leur capacité est limitée.

Cette année, deux collègues ont obtenu leur mutation pour la rentrée prochaine et quitteront donc notre établissement: Mme Bélélis et Mme Léouffre.

Deux nouvelles collègues intégreront l'équipe: Mme Retaggi (présente lors du conseil, celle-ci se présente) et Mme Colas. A noter que Mme Colas sera en congé maternité et en congé parental l'an prochain: son arrivée devrait donc être différée d'une année scolaire. Un titulaire remplaçant sera donc affecté à l'école durant l'année 2016/17.

L'organisation actuelle avec trois double-niveaux reste nécessaire. Voici l'organisation décidée en conseil des maîtres:

1 classe de C.P avec Mme Ménard, 1 classe de CP/CE1 avec Mme Marengo, 1 classe de CE1 avec Mme Salicis ,

1 classe de CE1/CE2 avec Mme Retaggi, 1 classe de CE2 avec Mme Arnaud, 1 classe de CM1 avec Mme Colas,

1 classe de CM1/CM2 avec Mr Chaput, 1 classe de CM2 avec Mr Bridoux.

Nous espérons que Mme Dalban puisse continuer d'exercer en complément de service dans notre école mais nous n'en avons pas la confirmation à ce jour.

L'équipe du Rased, avec la présence effective de Mme Roche dans l'école certains jours de la semaine, et l'action de Mme Fabères, rééducatrice et de Mme Sève, psychologue scolaire permettra de consolider l'action de l'équipe. L'école recevant également des enfants du voyage et plusieurs enfants non francophones chaque année, une enseignante dédiée à l'enseignement du français et à l'adaptation à l'école de ces enfants au profil particulier effectuera également une partie de son service à l'école, comme ce fut le cas cette année.

Les listes de répartition des nouvelles classes seront affichées comme chaque année, début juillet sous le préau extérieur.

2/ Préparation de la rentrée 2016-2017

L'équipe finalise actuellement le nouveau projet d'école qui devra être en adéquation avec le projet académique. Une fois validé par l'Inspection académique, ses grandes orientations seront présentées au premier conseil d'école de l'année 2016-2017.

A la rentrée, les nouveaux programmes rentreront en application même si les grands domaines d'apprentissage n'évoluent pas. C'est l'organisation des contenus et leur répartition dans le temps qui est légèrement modifiée, le cycle 3 qui est validé actuellement en fin de CM2 le sera dorénavant en fin de sixième. Ce qui va impliquer une plus grande communication avec le collègue. Cela va s'avérer particulièrement délicat pour notre école dans la mesure où les élèves de l'école sont répartis sur trois collèges: l'Eganaude, la Fontonne mais aussi Nikki de Saint Phalle et du fait des familles en dérogation sur d'autres collèges d'Antibes... (orientation sur 7 collèges différents cette année par exemple). Le plus grand nombre d'enfants s'orientant vers l'Eganaude, c'est avec ce collègue que l'harmonisation se fera en priorité.

Pour ce qui est des activités sportives subventionnées par la mairie de Biot, nous souhaiterions garder l'an prochain nos partenariats avec le TCM de Biot, Nautipolis pour la natation scolaire en CP, CE1 et la validation du «savoir nager» en CM2. Une demande pour les atges de voile concernant les plus grands est aussi à l'étude. L'académie Autiero du fait de sa proximité sera aussi sollicitée. Nous continuerons aussi d'aller à la Fontanette pour des ateliers sportifs. Il faudrait néanmoins que les nombreux trous du terrain soient comblés car les enfants se font souvent mal aux chevilles... Mme Brosset regrette le fait qu'actuellement il ne soit pas possible d'entretenir ce terrain devenu accessible à tous.

Sur le plan matériel, l'école va manquer de mobilier de classe l'an prochain (il faut à minima 32 places assises dans chaque classe). Le directeur demande donc à ce que du mobilier non utilisé ailleurs puisse être affecté à l'école pour garantir à tous une place assise à la rentrée.

Pour le fonctionnement du TBI de l'école, il faut remplacer l'ordinateur qui lui est dédié (demande déjà faite antérieurement mais que l'on renouvelle car cela devient urgent...). Mme Léouffre appuie cette demande en indiquant que des pannes de plus en plus fréquentes avec un ralentissement du matériel compromettent à moyen terme l'usage du TBI. Mme Brosset informe que la commune a un projet de dotation en vidéoprojecteurs portables interactifs (3 sont à répartir dans les écoles de la commune). Mr Bridoux insiste sur la priorité à donner au bon fonctionnement du matériel déjà en place et préfère donc qu'au lieu d'une dotation en VPI, l'école reçoive d'abord l'ordinateur portable nécessaire au fonctionnement du TBI de l'école.

D'autre part, Il est acté que la dotation exceptionnelle pour achats de nouveaux manuels pour l'école évoquée en CCVS sera reportée à septembre 2017, cette dotation ayant finalement échue à l'école Olivari pour la prochaine rentrée.

Concernant le temps périscolaire, pour l'an prochain et après en avoir discuté avec Mr Facchinetti, il paraît à tous (enseignants comme animateurs) très important que les enfants puissent se réfugier dans des zones «calmes» durant la pause méridienne. Ils sont soit dans la cour, soit dans le réfectoire mais sans cesse dans le bruit. De retour en classe, ils sont dans un état d'excitation et de fatigue sans commune mesure avec ce qu'on observait par le passé. Les incidents, les blessures sont très fréquents car les élèves sont trop nombreux dans la cour. Il faudrait ajouter deux autres espaces réservés à des activités calmes, notamment pour les plus jeunes. La BCD et la salle polyvalente ne sont pas utilisées durant ces temps. Mais cela implique des encadrants supplémentaires... Une demande d'une personne supplémentaire pour cela est donc demandée. Mme Brosset acquiesce sur les raisons évoquées mais indique néanmoins que le nombre de personnels dévolus à ces activités et leur remplacement prend déjà une part trop importante du budget communal et qu'aucune marge de manœuvre n'est actuellement possible pour élargir l'encadrement.

Avant la fin de l'année, une charte de bonne conduite dans les locaux de l'école sera finalisée et mise en place avec l'équipe d'animation. Elle sera présentée dans les classes à la rentrée. Le directeur souhaiterait aussi que les intervenants extérieurs présents durant les TAP en prennent connaissance et la respectent car eux aussi doivent être garants du bon comportement des élèves qui leur sont confiés... Certains n'en ont

pas toujours pris conscience durant ces deux dernières années. L'idée est bien évidemment qu'une harmonisation des exigences ait lieu vis à vis du comportement des élèves de 7h45 à 18h, quel que soit l'adulte qui les prend en charge.

3/ Interventions techniques dans l'école.

Le volet roulant de la classe de Mr Chaput a été réparé mais pas encore le store à bannes de Mme Salicis...

Le directeur renouvelle la demande de réfection du revêtement du sol à l'entrée de la cour de l'école: surtout au niveau de la grande grille d'entrée, faisant le coin avec la salle polyvalente où les enfants butent leurs pieds sur de nombreux trous. Il y a toujours cette grille métallique au sol qui affleure présentant un caractère dangereux.

L'arrivée du nouveau bus municipal à l'école vers 15h30 a permis de déceler un problème propre à la configuration du groupe scolaire. Lorsque des voitures sont garées dans la montée, le nouveau bus reste bloqué dans le virage en bas. Il faudrait placer des buses au dessus des caniveaux pour élargir la chaussée sur le côté droit. Plusieurs fois cette année, d'autres bus étaient dans la même situation.

Sinon, différents devis ont été demandés par Mr Latty pour des réparations de divers ordres dans l'école. Il reste en attente pour le moment de leur validation.

4/ Organisation de la kermesse.

Mme Frugier prend la parole pour présenter les préparatifs nécessaires avant le 25 juin. Conformément aux directives données par la municipalité, chaque arrivant dans l'enceinte devra être muni d'un bracelet. L'accès se fera uniquement par le bas avec un contrôle des familles avec listing. Un formulaire d'inscription sera préalablement donné aux familles avec le nombre de participants. La plupart des stands seront situés dans la cour des maternelles.

Sinon, il n'y aura pas de nouveautés majeures. Les stands seront en partie montés le vendredi soir après 18h et le samedi matin avant 10h.

5/ Questions diverses:

- Questions des parents d'élèves concernant:
- l'exercice de mise à l'abri en cas d'intrusion dans l'école.

Mr Caron se fait le porte-parole de parents d'élèves souhaitant connaître la date de l'exercice de confinement (alerte intrusion). Mr Bridoux indique qu'il ne communiquera pas la date de l'exercice dans la mesure où l'objectif est de sensibiliser tous les élèves sur des actions et comportements à observer dans des situations précises et que si les parents d'élèves retirent leurs enfants de l'école justement ce jour-là, cette information perdra toute son utilité. Si l'on peut comprendre les inquiétudes des parents générées par ces situations, l'équipe enseignante leur demande de leur faire confiance sur la façon dont cet exercice sera réalisé: différentes réunions ont eu lieu pour déterminer précisément comment cela devait être abordé avec les enfants sans les choquer, ni heurter davantage leur sensibilité. Mr Caron pense que si l'exercice est «édulcoré», il perd toute efficacité, néanmoins il est contre le fait qu'un exercice de simulation d'attaque soit réalisé, les enfants devant être préservés de la violence de la société actuelle. Mr Bridoux insiste sur

l'obligation réglementaire de réaliser de tels exercices qui doivent être inscrits dans le PPMS de l'école et qui auront dorénavant lieu chaque année au même titre que d'autres exercices de mises à l'abri ou d'évacuation. Avec ou sans l'accord des parents d'élèves car ce sont des mesures internes à l'école dictées par les ministères de l'Education nationale et de l'intérieur. Mme Frugier demande qu'une information soit donnée aux parents le jour de l'exercice afin d'avoir la possibilité d'en discuter en fin de journée avec leurs enfants si besoin. Le directeur n'y voit aucune opposition tout en soulignant le risque que les parents eux-mêmes pourraient en dire plus que ce qui sera évoqué lors de l'exercice à l'école...

- La baisse de qualité des repas à la cantine.

Comme évoqué lors du précédent conseil, certaines familles se plaignent de la qualité des repas à la cantine. Mme Brosset rappelle que les plats sont confectionnés sur place et qu'il n'y a pas eu changement de l'équipe de cuisine depuis plusieurs années. Il n'y a pas non plus eu de changements de fournisseurs. La qualité supposée des menus reste subordonnée aux goûts des enfants. Les commissions de composition des menus vont reprendre l'an prochain. Par contre, on peut penser que ces plaintes des élèves s'appuient sur un mal-être plus général qui concerne aussi l'atmosphère qui règne à la cantine: bruit intense, classes de même niveau séparées lors des services. Xavier Facchinetti indique réfléchir à une autre organisation qui pourrait permettre de ne pas séparer des enfants de même niveau lors de la pause méridienne. C'est un problème qui se pose spécifiquement pour les élèves en classe double. Cela dépendra aussi des effectifs de ces classes l'an prochain.

- Sortie à 15h30 d'un élève qui devait rester au TAP.

Le cas d'un élève de CE1 étant descendu par son enseignante à 15h30 alors qu'il devait rester au TAP est évoqué. La question est de savoir ce qu'il faut faire pour éviter que cela se reproduise. L'équipe périscolaire a un planning quotidien des effectifs à gérer, un animateur est dédié à chaque classe pour aller chercher les élèves en classe à 15h30. Les enseignants ne descendent donc que les enfants prévus sur le planning, sauf que celui-ci change quotidiennement (il y a sans cesse des modifications de planning), cela peut altérer la vigilance de l'adulte, surtout quand l'enfant n'a lui-même pas intégré son planning. D'autre part, du fait de l'absence d'animateurs certains jours, d'autres se retrouvent à gérer des effectifs qu'ils n'ont pas en charge d'habitude. Cela peut alors favoriser aussi une erreur humaine. Mr Bridoux demande donc une vigilance tout au long de l'année et spécifiquement pour les CP CE1, lorsque les jeunes élèves ont plus de mal à mémoriser leur emploi du temps de la semaine. D'autre part, le directeur rappelle qu'il reste quotidiennement en bas des escaliers pour superviser la sortie de 15h30 et pallier aux retards éventuels de certains parents. Si un élève descend accidentellement trop tôt et ne trouve pas ses parents, il est donc reconduit vers le groupe de TAP pour vérifier qu'il y ait effectivement inscrit ou mis en attente dans la cour le temps que ses parents arrivent. Plusieurs parents représentants reconnaissent aussi qu'il n'y a pas de danger immédiat puisque si un enfant sort par erreur, il est de toute façon tout de suite pris en charge par un adulte sur place. En dehors d'adulte encadrant supplémentaire lors de la sortie de l'école, il n'y a pas de solution autre pour remédier à ces erreurs d'aiguillage, qui restent néanmoins exceptionnelles.

Le directeur tient à remercier particulièrement en cette fin d'année:

pour leur participation aux trois conseils d'école et leur implication cette année, tous les représentants des

parents d'élèves, et les membres de l'APE pour leur action au service des élèves de l'école,

Mme Calatayud qui a remplacé Mme Béléli en CM1 avec beaucoup de sérieux et d'implication une grande partie de l'année et a assuré un suivi pédagogique de qualité,

Et enfin Christine Léouffre pour son engagement actif à l'égard des élèves du Moulin neuf durant de nombreuses années...

Tous les sujets programmés ayant été traités, la séance est levée.